MODIFICATION N^O 1 DATÉE DU 13 NOVEMBRE 2026

APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 31 AOÛT 2026

(le « prospectus simplifié »)

visant le fonds suivant :

FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAIN NINEPOINT
(parts de série A, de série S, de série F, de série SF, de série I, de série D, de série FNB, de série P, de série PF, de série Q, de série QF et de série O)

(le « Fonds »)

À moins qu'ils ne soient par ailleurs expressément définis, les termes importants utilisés dans la présente modification (la « **modification** ») ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié.

1. Introduction

Le prospectus simplifié est par les présentes modifié pour rendre compte du fait qu'avec prise d'effet le 3 novembre 2026, Ninepoint Partners LP, le gestionnaire du Fonds (le « **gestionnaire** »), a annoncé l'annulation de la prime d'encouragement applicable à chaque série de parts du Fonds.

2. Annulation de la prime d'encouragement

a) La partie intitulée « Prime d'encouragement », qui commence à la page 27 du prospectus simplifié, du tableau intitulé « Frais et charges payables par les Fonds » est remplacée par ce qui suit :

Prime d'encouragement[1]	**Fonds international sélect Ninepoint** Le Fonds international sélect Ninepoint verse trimestriellement au gestionnaire une prime d'encouragement, assujettie aux taxes applicables, dont la TVH, égale à un pourcentage de la valeur liquidative quotidienne de la série pertinente du Fonds. Ce pourcentage correspondra à 10 % de la différence par laquelle le rendement total de la série pertinente du Fonds pour le trimestre civil dépasse le pourcentage de rendement de l'indice applicable (ou de tout indice qui le remplace) décrit ci-dessous pour le même trimestre civil. Si le rendement d'une série du Fonds au cours d'un trimestre civil est inférieur au rendement de l'indice (ou de l'indice qui le remplace) décrit ci-après (l'« insuffisance de rendement »), alors aucune prime d'encouragement ne sera payable pour un trimestre civil ultérieur jusqu'à ce que le rendement de la série pertinente, calculé de façon cumulative à compter du début du trimestre civil au cours duquel l'insuffisance de rendement est apparue, soit supérieur au montant de l'insuffisance de rendement. Nous pouvons réduire la prime d'encouragement payable par le Fonds relativement à un investisseur en particulier. Les investisseurs qui ont droit à une réduction de la prime d'encouragement peuvent recevoir une distribution sur les frais du Fonds, de sorte qu'ils profitent de la prime d'encouragement moins élevée (veuillez vous reporter aux détails à ce sujet sous la rubrique « Frais de gestion » qui précède).

	Les porteurs de parts des séries I et O peuvent négocier une prime d'encouragement différente de celle décrite dans le présent tableau, y compris la possibilité de ne verser aucune prime d'encouragement. Fonds international sélect Ninepoint — Indice MSCI EAFE Net Total Return ($ CA) L'indice MSCI EAFE Net Total Return ($ CA) se fonde sur le rendement des actions qui composent l'indice MSCI EAFE, lequel est constitué de sociétés à grande et à moyenne capitalisation situées dans 21 marchés développés dans le monde, à l'exclusion des États-Unis et du Canada, selon l'hypothèse que tous les dividendes versés sont réinvestis dans les actions en proportion de leurs pondérations respectives dans l'indice, après déduction des retenues d'impôt applicables. Si des parts du Fonds sont rachetées avant la fin d'un trimestre civil, une prime d'encouragement sera payable à la date de rachat; cette prime sera calculée comme si la date de rachat avait été la fin du trimestre civil.

b) La première phrase immédiatement sous le tableau présentant les indices de référence des Fonds, à la page 50 du prospectus simplifié sous la rubrique « Méthode de classification du risque de placement », est remplacée par ce qui suit :

> « L'indice S&P 500 Net Total Return ($ CA) se fonde sur le rendement des actions qui composent l'indice S&P 500, lequel est constitué des actions de 500 sociétés américaines à grande capitalisation pondérées en fonction de la capitalisation boursière, selon l'hypothèse que tous les dividendes versés sont réinvestis dans les actions en proportion de leurs pondérations respectives dans l'indice, après déduction des retenues d'impôt applicables.
>
> Une description de l'indice MSCI EAFE Net Total Return ($ CA) est présentée à la rubrique « Frais et charges payables par les Fonds – Prime d'encouragement ». »

c) Le texte qui figure dans la cellule en regard de la ligne intitulée « Prime d'encouragement » du tableau de la sous-rubrique « DÉTAIL DU FONDS », à la page 52 du prospectus simplifié, est par les présentes remplacé par ce qui suit :

> « Sans objet »

d) Le renvoi « risque lié à la rémunération au rendement » de la sous-rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC? », à la page 54 du prospectus simplifié, est par les présentes supprimé.

3. Quels sont vos droits?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit : de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds ou d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou, dans certains cas, de poursuivre en dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu

du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

ATTESTATION DU FONDS, DU GESTIONNAIRE, DU FIDUCIAIRE ET DU PROMOTEUR

FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAIN NINEPOINT

(le « Fonds »)

La présente modification nº 1 datée du 13 novembre 2026, et le prospectus simplifié daté du 31 août 2026 et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 13 novembre 2026

NINEPOINT PARTNERS LP, AGISSANT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SON COMMANDITÉ, NINEPOINT PARTNERS GP INC., EN SA QUALITÉ DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DU FONDS

(signé) *« John Wilson »*
John Wilson
Cochef de la direction

(signé) « Shirin Kabani»
Shirin Kabani
Chef des finances

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NINEPOINT PARTNERS LP, AGISSANT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SON COMMANDITÉ, NINEPOINT PARTNERS GP INC.

(signé) « James Fox »
James Fox
Administrateur

(signé) *« Z. Edward Akkawi »*
Z. Edward Akkawi
Administrateur